



Interdiction bancaire combien de temps?

Par **gaelleMM**, le **02/05/2009** à **02:02**

Bonjour,
Une question , je suis interdit bancaire depuis quatre ans mais etant seule avec mes deux enfants sans emploi e n'ai rien pu rembourser....
et ce que dans un an je pourrais retrouver la faculté d avoir un chequier sachant que cela fera cin ans en 2010 ?
je n'ai pas fait de dossier de surendettement non plus a la banque de france
merci

Par **Patricia**, le **02/05/2009** à **09:19**

Bonjour,
Pas obligé.
La délivrance d'un chéquier (et/ou C.B.), n'est pas un droit.
Art L131-71 du Code Monétaire et Financier :
Toute banque peut par décision motivée, refuser de délivrer au titulaire d'un compte des formules de chèques.